

Cabinet d'Expertise Comptable NIZA

ORIGINAL

GROUPE D'ACCOMPAGNEMENT A L'INVESTISSEMENT ET A L'EPARGNE (GRAINE - SARL)

11 BP 468 CMS Ouagadougou 11
Tél. : +226 25 31 47 83/+226 25 30 64 73
E-mail : graine.sarl@gmail.com
Site web : www.graine.bf

-----oooooooo-----

RAPPORT GENERAL DU COMMISSARIAT AUX COMPTES

AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2014

(Version définitive)

RC : 2005M246
IFU : 00005982H

01 BP 2768
Ouagadougou 01
BURKINA FASO

Tél. : (226) 25 31 42 48
Fax : (226) 25 31 78 92

E-mail
niza@fasonet.bf

Cpte BOA
01289830016

Juin 2015

SOMMAIRE

I.	RAPPORT GENERAL DU COMMISSARIAT AUX COMPTES.....	3
II.	NOTES SUR LES ETATS FINANCIERS, EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2014.....	22
II.1.	Présentation de GRAINE - SARL.....	23
II.2.	Notes sur les principes comptables.....	24
II.3.	Notes sur les comptes.....	25
III.	ETATS FINANCIERS CONSOLIDES, EXERCICE 2014.....	26

I. RAPPORT GENERAL DU COMMISSARIAT AUX COMPTES

Cabinet d'Expertise Comptable NIZA

Ouagadougou, le 24/06/2015

N/R : 118/15/CD/FS/YM/DA

A

Mesdames et Messieurs les
Administrateurs du Groupe
d'Accompagnement à
l'Investissement et à l'Epargne
(GRAINE - SARL)

11 BP 468 CMS Ouagadougou 11
BURKINA FASO

**Objet : rapport général du
Commissariat aux comptes,
exercice clos au 31/12/2014**

Mesdames et Messieurs,

1. En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par lettre n° 263/2015/GRAINE/SD/OIC en date du 07/05/2015 du Président de l'Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport général sur les états financiers du Groupe d'Accompagnement à l'Investissement et à l'Epargne (GRAINE - SARL), relatifs à ses activités pour la période du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014 et ce conformément à l'article 715 de l'acte uniforme de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) relatif au droit des sociétés commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique (GIE).

Les états financiers 2014 sur lesquels ont porté nos contrôles présentent les principales caractéristiques suivantes :

Libellés	Montants (FCFA)
Total du bilan	2 575 203 016
Capitaux propres	1 763 943 425
Résultat net	-77 892 051
Chiffre d'affaires	414 337 737

La responsabilité des Administrateurs est d'effectuer l'arrêté des comptes conformément aux dispositions de l'OHADA, aux instructions de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) et aux directives du Ministère des Finances du Burkina Faso.

La préparation de ces états comprenant le bilan, le compte de résultat, les soldes intermédiaires de gestion, les encours des prêts aux dirigeants, la liste des débiteurs les plus importants, l'état des crédits en souffrance, les ratios prudentiels... relèvent de la responsabilité de la gérance de GRAINE-SARL.

Expertise comptable - Audit - Diagnostic - Commissariat aux Comptes
Assistance Comptable, Juridique, Financière et Informatique
Assistance aux Entreprises, Projets, Associations et ONG - Formations
Développement Institutionnel et Participatif

RC: 2005M246
IFU: 00005982H
OUAGAI
RNI

01 BP 2768
Ouagadougou 01
BURKINA FASO

Tél: (226) 25 31 42 48
Fax: (226) 25 31 78 92

E-mail
niza@fasonet.bf

Cpte BOA
01289830016

I.1. DILIGENCES, CONSTATS ET OBSERVATIONS

4. Nos diligences ont porté sur :

- le point sur la mise en œuvre des recommandations du Commissariat aux comptes de l'exercice clos au 31/12/2013 y compris les recommandations de 2012 partiellement mises en application ou non au 31/12/2013 ;
- l'évaluation du contrôle interne ;
- la prise de connaissance du fonctionnement des organes sociaux ;
- la vérification de l'application de la réglementation prudentielle.

I.1.1. Point sur la mise en œuvre des recommandations contenues dans le rapport du Commissariat aux comptes relatif à l'exercice 2013, y compris les recommandations relatives à l'exercice 2012 partiellement ou non exécutées au 31/12/2013

i) Travaux effectués

5. Nous avons vérifié la mise en œuvre des recommandations contenues dans le rapport de Commissariat aux comptes relatif à l'exercice clos au 31/12/2013 y compris les recommandations de 2012 partiellement mises en application ou non au 31/12/2013.

ii) Constats et observations

⇒ Communes au Siège et aux deux (2) Agences

6. Sur onze (11) recommandations :

- sept (7) ont été exécutées,
- quatre (4) ont été partiellement exécutées.

Ce qui est positif, n'eut été les nouvelles faiblesses.

Recommandations au 31/12/2013	Point au 31/12/2014	Justification de GRAINE-SARL pour les recommandations partiellement exécutées
⇒ Recommandations relatives à l'exercice 2012 partiellement exécutées au 31/12/2013 et reconduites		
6.1. Consolider d'abord les acquis avant de proposer de nouveaux produits et ouvrir d'autres points de services.	Recommandation exécutée d'une manière générale.	
6.2. Accélérer le processus de paramétrage du logiciel afin d'éviter des erreurs dans l'avenir.	Recommandation partiellement exécutée.	<i>Des besoins d'amélioration ont été soumis au concepteur du logiciel dans l'optique de rendre dynamiser d'avantage l'exploitation du logiciel. Selon le rapport du concepteur, une</i>

Recommandations au 31/12/2013	Point au 31/12/2014	<i>Justification de GRAINE-SARL pour les recommandations partiellement exécutées</i>
		<i>équipe de développeur travaille actuellement sur les différents besoins et les résultats nous seront communiqués dès que près.</i>
<p>6.3.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les méthodes de renseignements sur les clients et analyser les garanties et cautions afin de limiter les risques de non recouvrements. • Renforcer le Service Exploitation dans son encadrement du crédit, voire créer un Service du Contentieux. 	Recommandation exécutée d'une manière générale.	<i>Des perspectives visant à renforcer le service exploitation à travers la création de deux services spécialisés (recouvrement et formation) sont en cours de réflexion.</i>
<p>6.4. Prendre des mesures pour prévenir les risques au lieu d'être plus curatif que préventif.</p>	Recommandation exécutée.	
<p>6.5. Analyser les suspens dans les rapprochements bancaires en vue de décisions idoines.</p>	Recommandation exécutée.	
<p>6.6. Analyser et apurer en pertes ou en produits exceptionnels les suspens d'une durée de plus de trois mois.</p>	Recommandation partiellement exécutée.	<i>La plus part des suspens sont relatifs à des chèques non encaissés ; les bénéficiaires ont été interpellés pour fin de régularisation.</i>
⇒ Recommandation propres à l'exercice 2013		
<p>6.7.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Eviter les erreurs au maximum. • Investiguer auprès des comptables pour détecter la cause de ces erreurs et procéder à une formation si nécessaire. 	Recommandation partiellement exécutée.	<i>L'origine des erreurs est relative du niveau des utilisateurs que nous tentons de combler à travers des formations et des appuis à la carte. Il faut souligner que GRAINE SARL a entrepris d'opérationnaliser l'ensemble de ces guichets ; pour ce faire, et compte tenu de la santé financière de l'institution qui nous permet pas d'engager des comptables professionnels pour l'ensemble des guichets, nous avons entrepris de reconverter nos responsables de guichet dont la plus part ne sont pas comptable de formation pour la gestion du SIG. Ce qui explique par moment le volume des erreurs corrigés par la suite. Nous continuons les formations et les appuis et déjà on constate une nette amélioration de la gestion du SIG au cours de 2015.</i>
<p>6.8. Procéder au paramétrage complet du logiciel de manière à faire correspondre l'ordre des pièces et celui</p>	Recommandation partiellement exécutée.	<i>Cette recommandation fait partie de la liste des besoins d'amélioration soumis au</i>

Recommandations au 31/12/2013	Point au 31/12/2014	Justification de GRAINE-SARL pour les recommandations partiellement exécutées
des numéros générés.		<i>concepteur du logiciel et dont les résultats sont toujours en cours d'attente.</i>
6.9. Veiller à mentionner sur tous les reçus de dépenses et factures la dénomination de GRAINE SARL.	Recommandation exécutée.	
6.10. • Toujours procéder à une passation de service entre les agents affectés et les nouveaux agents. • Et effectuer le point avec les groupements bénéficiaires des prêts à l'occasion.	Recommandation exécutée.	
6.11. Multiplier les contrôles par des rencontres avec les clientes sur le terrain afin d'apprécier le niveau de gestion du portefeuille de chaque agent.	Recommandation exécutée.	

⇒ **Propres au Siège**

7. Sur cinq (5) recommandations :

- trois (3) ont été exécutées,
- deux (2) ont été partiellement exécutées.

Ce qui est moyen.

Recommandations au 31/12/2013	Point au 31/12/2014	Justification de GRAINE-SARL siège pour la recommandation partiellement exécutée
⇒ Recommandations relatives à l'exercice 2012 partiellement exécutée au 31/12/2013 et reconduite		
7.1. Régulariser les agios/frais bancaires dans le mois suivant l'état de rapprochement auquel il se rapporte.	Recommandation partiellement exécutée.	<i>Les clôtures étant effectuées aux derniers jours du mois de même que le retrait des relevés bancaires ne pouvant être effectué qu'à la fin du mois, les agios et frais bancaires y relatifs sont régularisés en début du mois suivant.</i>
⇒ Recommandation relatives à l'exercice 2013		
7.2. Veiller à toujours transmettre au Ministère de Tutelle les copies des rapports d'audit interne réalisés par l'Auditeur Interne.	Recommandation exécutée.	
7.3. Veiller à toujours enregistrer les opérations dans les comptes	Recommandation exécutée.	

Recommandations au 31/12/2013	Point au 31/12/2014	Justification de GRAINE-SARL siège pour la recommandation partiellement exécutée
appropriés.		
7.4. Prendre soin de joindre toutes les pièces justificatives relatives aux missions.	Recommandation partiellement exécutée.	Nous prenons cette recommandation en compte.
7.5. Pour toute avance au personnel, mouvoir son compte débiteur.	Recommandation exécutée.	

⇒ **Propres à l'Agence de Boromo**

8. Sur seize (16) recommandations :

- huit (8) ont été exécutées,
- cinq (5) ont été partiellement exécutées,
- deux (2) n'ont pas été exécutées,
- une (1) n'était pas applicable.

Ce qui aurait été appréciable n'eut été les faiblesses relevées au cours de la période sous revue.

Recommandations au 31/12/2013	Point au 31/12/2014	Justification de GRAINE-SARL pour les recommandations partiellement et non exécutées.
⇒ Recommandation relative à l'exercice 2012, non exécutée au 31/12/2013 et reconduite		
8.1. Enregistrer les dépenses de fonctionnement non pas au compte guichet mais plutôt dans le compte Caisse menues dépenses.	Recommandation non exécutée.	<i>Cette recommandation n'est plus applicable parce qu'avec l'opérationnalisation des guichets, les menues dépenses sont supprimés au profit du guichet qui centralise les opérations liées à l'activité d'épargne et de crédit ainsi que les petites dépenses de fonctionnement.</i>
⇒ Recommandations propres à l'exercice 2013		
8.2. Initier un bordereau pour la transmission des pièces comptables.	Recommandation non applicable, une telle situation ne s'est pas produite.	
8.3. Joindre les rapports de mission aux pièces justificatives y relatives.	Recommandation exécutée autrement.	
8.4. Veiller à ce que toutes les pièces soient signées par les personnes autorisées.	Recommandation partiellement exécutée.	<i>Nous prenons cette recommandation en compte.</i>
8.5. Joindre une copie du mémo de demande aux autres pièces justificatives relatives à l'opération indiquée.	Recommandation partiellement exécutée.	<i>Nous prenons cette recommandation en compte.</i>
8.6. Joindre les copies des contrats de location aux pièces y relatives.	Recommandation non exécutée. <i>Joindre ne serait-ce que la partie financière.</i>	<i>Nous prenons cette recommandation en compte.</i>
8.7. Veiller au respect des recommandations de l'audit interne en utilisant une bande récapitulative pour plusieurs pièces faisant l'objet d'un	Recommandation partiellement exécutée.	<i>Nous prenons cette recommandation en compte.</i>

Recommandations au 31/12/2013	Point au 31/12/2014	<i>Justification de GRAINE-SARL pour les recommandations partiellement et non exécutées.</i>
même enregistrement.		
8.8. Exiger les signatures ou empreintes des clientes sur les états de reversement des épargnes ou de récupération des capitaux.	Recommandation partiellement exécutée.	<i>Nous prenons cette recommandation en compte.</i>
8.9. Toujours joindre les copies de contrat de prêt aux pièces justificatives y relatives.	Recommandation exécutée d'une autre manière.	
8.10. Veiller à classer les pièces de correction des écritures dans les chronos correspondants en faisant un renvoi à la pièce initiale.	Recommandation exécutée d'une manière générale.	
8.11. Veiller à enregistrer les opérations liées au crédit et à l'épargne dans le journal correspondant.	Recommandation partiellement exécutée. Certaines opérations de crédit et d'épargne ont été enregistrées dans le journal des opérations diverses. C'est l'exemple des pièces OD : <ul style="list-style-type: none"> • n° 148833 de 165 500 F CFA, • n° 149517 de 45 000 F CFA, • n° 150667 de 426 000 F CFA. 	<i>Nous prenons cette recommandation en compte.</i>
8.12. A l'exemple de l'Agence de Bogandé, justifier les approvisionnements du guichet et du coffre-fort en joignant une copie du budget de fonctionnement ou des dossiers de crédit, selon l'objet.	Recommandation exécutée.	
8.13. Multiplier les contrôles du coffre-fort et veiller au respect du plafond prévu dans le manuel de procédures.	Recommandation exécutée.	
8.14. <ul style="list-style-type: none"> • Veiller au report correct des soldes sur la fiche de trésorerie ; • Justifier les écarts qui se dégagent entre les soldes sur le brouillard et le solde sur la fiche de trésorerie, du reste il ne devrait pas y avoir. 	Recommandation exécutée.	
8.15. Justifier les opérations au niveau du guichet en joignant toutes les pièces justificatives y relatives.	Recommandation exécutée	
8.16. Veiller à remplir correctement les pièces de caisse lors des opérations de délestage ou d'approvisionnement du guichet.	Recommandation exécutée.	

⇒ **Propres à l'Agence de Bogandé**

9. Sur dix (10) recommandations :

- huit (8) ont été exécutées,
- deux (2) ont été partiellement exécutées.

Ce qui est positif.

Recommandations au 31/12/2013	Point de la mise en œuvre au 31/12/2014	<i>Justification de GRAINE-SARL pour les recommandations partiellement et non exécutées</i>
⇒ Recommandations relative à l'exercice 2012 partiellement et non exécutée au 31/12/2013 et reconduite		
9.1. * Accélérer le processus d'informatisation des points de services afin de permettre aux clientes et aux agents de crédits de faire directement leurs opérations au niveau des guichets de ces points de services. * Eviter les sorties nocturnes.	Recommandation exécutée.	
9.2. Veiller à élaborer un chronogramme pour la mise en œuvre des recommandations.	Recommandation exécutée.	
⇒ Recommandations propres à l'exercice 2013		
9.3. Accroître la sensibilisation auprès des clientes à fréquenter les guichets pour les dépôts et retraits	Recommandation exécutée.	
9.4. Procéder aux écritures de régularisation pour rattacher les charges à leur période.	Recommandation exécutée.	
9.5. Veiller à faire signer toutes les pièces justificatives par les personnes autorisées.	Recommandation partiellement exécutée.	<i>Nous prenons cette recommandation en compte.</i>
9.6. Toujours utiliser une bande récapitulative pour les pièces multiples faisant l'objet d'un même enregistrement.	Recommandation exécutée d'une manière générale.	
9.7. Matérialiser toutes les écritures comptables par des justificatifs probants et exhaustifs.	Recommandation partiellement exécutée.	<i>Nous prenons cette recommandation en compte.</i>
9.8. Veiller au respect du degré de pouvoir et précéder les signatures par la mention P/I ou P/O en cas d'absence du Chef d'Agence.	Recommandation exécutée.	
9.9. Veiller au respect du manuel de procédures qui autorise seul le Responsable du point de service à effectuer les dépôts des capitaux en banque ou à la Caisse populaire.	Recommandation exécutée autrement.	
9.10. Toujours joindre toutes les pièces relatives aux opérations du guichet et du coffre-fort.	Recommandation exécutée.	

⇒ **Evaluation du contrôle interne proprement dite**

i) Travaux effectués

10. La législation des Systèmes Financiers Décentralisés intime aux organes exécutifs de ces institutions de prendre les dispositions pour instaurer en leur sein un système de contrôle interne efficace. Le Commissaire aux Comptes doit apprécier les conditions d'exercice du contrôle et formuler, en cas de besoin des recommandations qui visent la correction des faiblesses et irrégularités qu'il aura constatées. C'est dans ce sens que nous avons passé en revue les dispositifs et les processus du système de contrôle interne de GRAINE - SARL pour nous assurer de leur capacité à :

- maîtriser les risques auxquels GRAINE - SARL peut être exposé ;
- prévenir et à détecter les fraudes et erreurs ;
- confirmer l'exactitude et l'exhaustivité des enregistrements des transactions de GRAINE - SARL ;
- sauvegarder les actifs de GRAINE - SARL ;
- garantir le respect des politiques de gestion ;
- produire régulièrement des informations financières fiables.

La revue de l'organisation de GRAINE - SARL, des outils et méthodes de travail, des procédures en vigueur et du rapport de l'audit interne, appelle de notre part les observations consignées dans les tableaux qui suivent :

Il faut noter que cette revue a été effectuée sur la base de sondages par activité et ne saurait prétendre mettre en évidence toutes les faiblesses éventuelles dans la gestion de GRAINE - SARL.

ii) Constats et observations

11. Nous avons noté globalement deux (2) points positifs et deux (2) points négatifs :

- une amélioration du résultat net, -115 025 314 F CFA en 2013 et -77 892 051 F CFA en 2014, soit une variation de 32,28% ;
- une diminution de la trésorerie, 804 236 297 F CFA en 2013 et 397 545 453 F CFA en 2014, soit une baisse de 50,57% ;
- une diminution des capitaux propres, 1 843 093 254 F CFA en 2013 et 1 763 943 425 F CFA en 2014, soit une diminution de 4,29% ;
- une diminution des crédits en souffrance au niveau du siège et au niveau des guichets de Boromo, de Dédougou et de Bogandé.

⇒ **Faiblesses communes au Siège et aux deux (2) Antennes**

Faiblesses	Risques et contre performances	Recommandations	<i>Commentaires de GRAINE SARL Siège et des agences</i>	Responsables et délai d'exécution
A] Au niveau du logiciel				
<p>11.1. Le Siège et les agences n'utilisent pas la même version du logiciel.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Ecart dans le traitement des données. • Difficultés dans le paramétrage du logiciel. 	<p>Uniformiser la version du logiciel pour le Siège et pour toutes les agences, guichets et points de service.</p>	<p><i>L'uniformisation est réalisée à plus de 80%. En date seule, les bases de l'agence de Fada, Dédougou, et Ouaga tournent sur l'ancienne version et le transfert de ces bases se font de façon progressive. Cependant il convient de préciser que la mise à jour est réalisée à 100% sur toutes les bases de données. Les difficultés signalées ne sont pas liées aux problèmes de version mais plutôt à des problèmes causés par les multiples manipulations du système au premier moment de l'informatisation, ce qui fait que ces bases sont instables (la récupération se fait de façon progressive).</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • * Gérante * Audit et contrôle interne * Gestionnaire Administratif et Comptable * Responsable SIG • Sans délai
<p>11.2. GRAINE ne dispose pas d'un système permettant de produire directement des états consolidés de fin d'exercice.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Travail fastidieux. • Manque d'efficacité et d'efficience. • Possibilités d'erreurs. 	<p>Trouver un système qui permette de produire un consolidé direct au lieu de travaux par point de service (19) avant la consolidation. Ça peut être un développement Excel ou une mise en réseau ?</p>	<p><i>GRAINE SARL envisage de trouver un partenaire en vue d'un accompagnement pour la mise en réseau de son système d'information et de gestion. Cet environnement lui permettra sans doute d'accroître l'efficacité de sa gestion, la réduction du</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • * Gérante * Audit et contrôle interne * Gestionnaire Administratif et Comptable * Responsable SIG

Faiblesses	Risques et contre performances	Recommandations	<i>Commentaires de GRAINE SARL Siège et des agences</i>	Responsables et délai d'exécution
			<i>volume des erreurs, la réduction du temps de traitement mais surtout la maîtrise de son information.</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Dès que possible
B] Au niveau de l'organisation et de la tenue de la comptabilité				
<p>11.3. Il a été procédé à une réorganisation de GRAINE. En lieu et place des agences, il a été ouvert des guichets. Cependant, la structure des comptes de liaison n'a pas été revue à cet effet.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Difficultés dans le suivi des opérations entre les guichets. • Difficultés dans le traitement des informations. 	Revoir le plan comptable et adapter les comptes de liaison à la nouvelle organisation.	<i>Le plan comptable a été mis à jour au cours du premier trimestre 2015.</i>	<ul style="list-style-type: none"> • * Audit et contrôle interne • * Gestionnaire Administratif et Comptable • * Responsable SIG • Dès que possible
<p>11.4. D'une manière générale, sur les pièces d'avances pour missions il n'a pas été fait de renvoi aux pièces justificatives et vice versa.</p>	Perte de temps dans le traitement des données.	Toujours faire de renvoi aux justificatifs des avances sur missions sur les pièces d'avances et vice versa.	<i>Nous prenons cette recommandation en compte.</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Comptables • Sans délai
<p>11.5. Certains brouillons utilisés pour coller des pièces justificatives de petits formats ne sont pas annulés au verso.</p>	Confusion lors des travaux/exploitations.	Annuler les brouillons avant de les utiliser pour coller ou agraffer les justificatifs de petit format.	<i>Nous prenons cette recommandation en compte.</i>	<ul style="list-style-type: none"> • * Comptables • * Caissiers • Sans délai
C] Au niveau du crédit et de l'épargne				
<p>11.6. Les soldes des épargnes générés en extra ne correspondent pas aux soldes générés par la comptabilité.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Confusion. • Non uniformisation de l'information. 	Procéder à des travaux nécessaires afin de faire correspondre aux soldes extracomptables ceux générés par la comptabilité.	<i>Ce constat est relatif à un dysfonctionnement du logiciel (problème technique confère version 3.2), le consultant a été interpellé et des tests sont effectués présentement afin de trouver la formule de correction. Notons que ce constat</i>	<ul style="list-style-type: none"> • * Gestionnaire Administratif et Comptable • * Comptables • * Responsable SIG • Prochain états

Faiblesses	Risques et contre performances	Recommandations	Commentaires de GRAINE SARL Siège et des agences	Responsables et délai d'exécution
			<i>s'étend aussi à d'autres institutions qui utilisent la même version. Promesse a été faite par le consultant que la solution sera trouvée dans les jours à venir.</i>	

⇒ Propres au Siège

Faiblesses	Risques et contre performances	Recommandations	Commentaires de GRAINE SARL Siège	Responsables et délai d'exécution
A] Au niveau de l'organisation et de la tenue de la comptabilité				
11.7. Il a été joint une pièce de trop à une liasse de pièces justificatives relatives à l'achat du matériel informatique (pièce n° 9391 de 67 260 F CFA).	Confusion.	Veiller à plus d'attention dans la constitution des liasses de pièces justificatives.	<i>Nous prenons cette recommandation en compte.</i>	<ul style="list-style-type: none"> ● * Gestionnaire Administratif et Comptable * Assistant Comptable ● Sans délai
B] Au niveau des dépenses				
11.8. Il n'a pas été prélevé la retenue à la source sur la pièce n° 9382 relative au règlement d'une facture du Garage Universel de 369 000 F CFA.	Non respect de la loi de finances 2013.	Prélever la retenue à la source sur les prestations de service conformément à la loi de finances 2013.	<i>Nous prenons cette recommandation en compte.</i>	<ul style="list-style-type: none"> ● Assistant Comptable ● Prochaines prestations
C] Au niveau du personnel				
11.9. La mise en application de la convention collective a été très difficile.	Préjudice à Graine SARL.	A voir des assurances non préjudiciables à la structure avant toute décision surtout celle relative au personnel.	<i>Nous prenons cette recommandation en compte.</i>	<ul style="list-style-type: none"> ● * CA * Gérante ● Prochaines décisions

⇒ **Propres à l'Antenne de Dédougou**

Faiblesses	Risques et contre performances	Recommandations	<i>Commentaires de GRAINE Agence de Boromo</i>	Responsables et délai d'exécution
A] Au niveau de l'organisation et de la tenue de la comptabilité				
11.10. Certains reçus de guichets de banque sont agrafés sur des pièces de saisie interne éditées par le logiciel.	Difficultés dans le contrôle.	Agraffer les reçus de guichets ou toute autre pièce sur les papiers A4 utilisés comme brouillons.	<i>Nous prenons cette recommandation en compte.</i>	<ul style="list-style-type: none"> ● Comptable ● Sans délai
11.11. Il n'a pas été fait usage de bande récapitulative pour le lot des pièces faisant l'objet d'un même enregistrement.	Perte de temps dans le traitement des données.	Faire usage de bande récapitulative pour le lot des pièces faisant l'objet d'un même enregistrement.	<i>Nous prenons cette recommandation en compte.</i>	<ul style="list-style-type: none"> ● Comptable * Caissière ● Sans délai
11.12. Il a été relevé une erreur de numéro de transaction lors de l'enregistrement d'une pièce (voir pièce n° 34861 relative à l'annulation de la transaction n° 4795 pour dépôt capital de 1 340 000 F CFA).	Confusion.	Veiller à plus d'attention lors de l'enregistrement des opérations.	<i>Nous prenons cette recommandation en compte.</i>	<ul style="list-style-type: none"> ● Comptable ● Sans délai
11.13. Il n'a pas été fait usage de séparateurs des pièces justificatives dans les chronos.	Difficultés dans le contrôle des pièces.	Toujours faire usage de séparateur des pièces pour séparer les pièces justificatives des opérations d'un mois à un autre.	<i>Nous prenons cette recommandation en compte.</i>	<ul style="list-style-type: none"> ● Comptable * Caissière ● Sans délai
B] Au niveau de la gestion du coffre fort et de la caisse				
11.14. D'une manière générale, le brouillard de caisse n'est pas édité pour joindre aux procès-verbaux de prise d'encaisse après délestage.	Non respect des principes de tenue de la caisse.	Toujours éditer le brouillard de caisse pour joindre aux procès-verbaux de prise d'encaisse après délestage	<i>Nous prenons cette recommandation en compte.</i>	<ul style="list-style-type: none"> ● Comptable * Caissière ● Sans délai

⇒ Propres à l'Agence de Boromo

Faiblesses	Risques et contre performances	Recommandations	Commentaires de GRAINE Agence de Boromo	Responsables et délai d'exécution
A] Au niveau de l'organisation et de la tenue de la comptabilité				
11.15. Il n'a pas été tiré le grand livre Ecobank capitaux après clôture des comptes 2013 pour établir de nouveaux états de rapprochements.	<ul style="list-style-type: none"> • Confusion. • Données erronées. 	Veiller à mettre à jour les états et prendre soin d'établir les états périodes avec les données correctes.	<i>Nous prenons cette recommandation en compte.</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Chef d'Agence * Contrôleurs internes * Comptable • Prochains états
11.16. <ul style="list-style-type: none"> • A l'ouverture de l'exercice 2014, il a été reporté les soldes des charges et produits de l'exercice 2013. • Le résultat de l'exercice au niveau du bilan ne correspond pas au résultat de la balance après clôture des comptes. 	<ul style="list-style-type: none"> • Non respect des principes comptables • Données erronées. 	Veiller au respect des principes comptables en ne rattachant pas les charges et produits d'un exercice à l'exercice suivant.	<i>Cela est dû à un dysfonctionnement du logiciel, le problème est en cours d'analyse par le concepteur et il faut préciser que c'est dans l'ancienne version que ces difficultés ont été constatées.</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Comptable • Sans délai
B] Au niveau des dépenses				
11.17. Il n'a pas été prélevé de retenue à la source de l'IRF lors du règlement des loyers.	Non respect de la réglementation en la matière.	Procéder à la retenue à la source de l'IRF sur les factures de loyers.	<i>Nous prenons cette recommandation en compte.</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Comptable • Prochains règlements
C] Au niveau de la gestion du coffre fort et de la caisse				
11.18. Certaines pièces de caisse n'ont pas été retrouvées. C'est l'exemple des pièces : <ul style="list-style-type: none"> • n° 149820 relative à un approvisionnement guichet de 550 000 F CFA ; • n° 149944 relative à un délestage guichet de 500 000 F CFA ; • n° 150112 relative à un délestage guichet de 200 000 F CFA. 	<ul style="list-style-type: none"> • Justificatifs insuffisants. • Difficulté de s'assurer de l'effectivité des opérations. 	Toute opération doit être matérialisée par une pièce justificative probante.	<i>Nous prenons cette recommandation en compte.</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Comptable • Sans délai

⇒ Propres à l'Antenne de Fada

Faiblesses	Risques et contre-performances	Recommandations	Commentaires de GRAINE Agence de Bogandé	Responsables et délai d'exécution
A] Au niveau de l'organisation et de la tenue de la comptabilité				
11.19. Certains ordres de mission ne sont pas visés.	Difficultés de prouver la tenue de la mission.	Faire viser les ordres de mission par les autorités et/ou personnes habilitées.	<i>Nous prenons cette recommandation en compte.</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Chef d'agence • Sans délai
11.20. Il n'a pas toujours été fait usage de séparateur des pièces dans les chronos des pièces justificatives de banque.	Difficultés dans le contrôle.	Toujours faire usage de séparateur des pièces pour séparer les pièces justificatives des opérations d'un mois à un autre.	<i>Nous prenons cette recommandation en compte.</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Comptable • Prochains classements
11.21. Il n'est pas joint de mémo expliquant les prélèvements effectués par la banque (25F) sur les montants des dépôts de certains capitaux.	Confusion.	Notifier les prélèvements sur les montants des dépôts effectués par la banque par le biais d'un mémo ou en inscrivant « + 25 F » sur la copie du relevé devant le montant indiqué.	<i>Nous prenons cette recommandation en compte.</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Comptable • Sans délai
B] Au niveau des dépenses				
11.22. Il n'a pas été prélevé la retenue à la source sur une facture de réparation auto (pièce n° 8306 de 295 000 F CFA).	Non respect de réglementation y relative contenue dans la loi de finances 2013.	Prélever la retenue à la source sur les prestations de service conformément à la loi de finances 2013.	<i>Nous prenons cette recommandation en compte.</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Comptable • Sans délai
11.23. Il n'a pas été joint les factures proformas non retenues aux pièces justificatives relatives à un achat de consommable informatique (pièce n° 150652 de 435 000 F CFA).	Difficultés de prouver l'appel à concurrence des fournisseurs.	Joindre les factures proformas non retenues aux pièces qui le nécessitent.	<i>Nous prenons cette recommandation en compte.</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Comptable • Sans délai

⇒ Propres à l'Agence de Bogandé

Faiblesses	Risques et contre-performances	Recommandations	<i>Commentaires de GRAINE Agence de Bogandé</i>	Responsables et délai d'exécution
C] Au niveau de l'organisation et de la tenue de la comptabilité				
11.24. Certaines pièces ne sont pas visées par le comptable ou le chef de guichet alors qu'un emplacement est prévu à cet effet.	Difficultés de prouver que ces opérations ont été autorisées.	Faire viser par les personnes habilitées les pièces justificatives le nécessitant aux emplacements prévus.	<i>Nous prenons cette recommandation en compte.</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Comptable • Sans délai

I.2.FONCTIONNEMENT DES ORGANES SOCIAUX

i) Travaux effectués

12. Nous avons procédé aux vérifications portant sur le fonctionnement du gouvernement d'entreprise de GRAINE - SARL. Ces vérifications ont porté sur la conformité des statuts, la désignation des dirigeants, les réunions des organes sociaux, l'existence de documents et plans de stratégie et l'accès des associés aux informations dont ils sont destinataires.

ii) Constats et observations

13. Il ressort que :

- les statuts de GRAINE - SARL sont conformes à l'Acte Uniforme de l'OHADA du 17 octobre 1997 relatif au droit des sociétés commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique (GIE) ;
- les règles statutaires sont respectées ;
- un Gérant a été régulièrement désigné ;
- les réunions statutaires sont respectées ;
- GRAINE - SARL dispose d'un plan de développement stratégique réajusté en fonction des évolutions de ses activités ;
- les associés de GRAINE - SARL peuvent avoir accès aux informations dont ils sont destinataires dans les formes appropriées.

⇒ Réglementation prudentielle

i) Travaux effectués

14. Le contrôle du respect de la réglementation prudentielle vise à s'assurer que GRAINE - SARL exerce ses activités en se conformant au nouveau dispositif prudentiel en vigueur et applicable aux Systèmes Financiers Décentralisés. Il faut noter que les activités de Micro crédit de GRAINE - SARL s'effectuent en majeure partie au niveau des deux (2) agences. L'activité de micro crédit a démarré au cours de l'exercice 2010 au Siège avec des villages de Yagma et au cours de l'exercice 2011 avec des villages de Saponé.

ii) Constats et observations

15. Les ratios respectent la réglementation prudentielle dans l'espace UEMOA comme le montre le tableau ci-dessous :

Le ratio « Financement des immobilisations » n'a pas été déterminé.

Ratios	Siège	Antenne de Dédougou	Antenne de Fada	GRAINE - SARL Consolidé	Normes	
					Seuil	Observations
Limitation des risques auxquels est exposée l'institution	-83,53%	77,18%	71,46%	96,55%	<= 200%	Respectée
Couverture des emplois à moyen et long terme par les ressources stables	-136,05%	3 778,62%	3396,44%	650,16%	>=100%	Respectée
Limitation des prêts aux dirigeants, au personnel ainsi qu'aux personnes liées	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	<= 10%	Respectée
Limitation des risques pris par un seul membre	-0,62%	0,48%	0,25%	0,28%	<=10%	Respectée
Norme de liquidité	131,29%	413,07%	363,12%	306,08%	>=100%	Respectée
Limitation des opérations autres que les activités d'épargne et de crédit	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	<= 5%	Respectée
Constitution de la réserve générale				-	<=15%	Non calculé
Norme de capitalisation	181,03%	80,83%	79,78%	68,50%	>=15%	Respectée
Limitation des prises de participation	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	<=25%	Respectée
Financement des immobilisations et des participations				-	<=100%	Non calculée

NB : *GRAINE SARL est une entité dont les ratios pris globalement respectent la réglementation prudentielle dans l'espace UEMOA.*

**II. NOTES SUR LES ETATS FINANCIERS, EXERCICE CLOS AU
31 DECEMBRE 2014**

II.1. PRESENTATION DE GRAINE - SARL

16. Dénomination	Groupe d'Accompagnement à l'Investissement et à l'Epargne (GRAINE)
17. Historique	<p>Le Groupe d'Accompagnement à l'Investissement et à l'Epargne (GRAINE), est une institution de micro finance de type sociétaire créée en août 2006 par la transformation du programme de micro finance du Catholic Relief Services/Programme du Burkina Faso (CRS/BF). Les associés de GRAINE-SARL sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le Catholic Relief Services/Programme du Burkina Faso (CRS/BF) • et l'Organisation Catholique pour le Développement et la Solidarité (OCADES Représentation nationale), la structure d'œuvres sociales de l'Eglise Catholique du Burkina Faso. <p>Les deux (2) associés ont pour caractéristique principale d'être des structures caritatives de l'Eglise Catholique.</p> <p>Le capital de GRAINE - SARL est de un million (1 000 000) de francs CFA reparti comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • OCADES Caritas Burkina : cinq cent dix mille (510 000) francs CFA soit 51%, • CRS/BF : quatre cent quatre vingt dix mille (490 000) francs CFA soit 49%.
18. Statut juridique	<p>13.1. Forme juridique Société A Responsabilité Limitée (SARL) régie par l'acte uniforme du 17/04/1997 relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique.</p> <p>GRAINE - SARL est une Institution de Microfinance (IMF) agréée par arrêté N° 2010/420/MEF/SG/DGTCP/DMF du 17/12/2010 et inscrit au registre des Systèmes Financiers Décentralisés du Ministère de l'Economie et des Finances sous le numéro A-1320100409. Il porte le registre de commerce BF OUA 2010M4057 et le numéro IFU 00024558X.</p> <p>13.2. Agrément GRAINE - SARL est inscrit au registre des Systèmes Financiers Décentralisés du Ministère de l'Economie et des Finances sous le numéro A-1320100409 par arrêté n°2012/420/MEF/SG/DGTCP/DMF.</p>
19. Mission	Contribuer à l'amélioration des conditions économiques et sociales des populations pauvres du Burkina Faso en majorité les femmes du milieu rural en leur offrant des services financiers adaptés.
20. Principes et valeurs	<ul style="list-style-type: none"> • Option préférentielle pour les pauvres, • Respect de la dignité humaine, • Engagement, • Solidarité, • Intégrité, • Subsidiarité, • Professionnalisme, • Transparence.
21. Vision à l'horizon 2014	Etre une institution de micro finance financièrement autonome et leader en offre de services financiers aux femmes rurales au Burkina Faso.
22. Population cible	Femmes rurales du Burkina Faso
23. Principes de micro finance	<ul style="list-style-type: none"> • Servir les plus pauvres, • Lier le crédit à l'épargne, • Utiliser les garanties solidaires, • Pratiquer la gestion participative, • Rechercher l'autonomie financière, • Planifier pour la pérennité.
24. Organes	<ul style="list-style-type: none"> • Organes statutaires *l'Assemblée Générale, *le Conseil de Gestion, *la Gérance.

	<ul style="list-style-type: none"> • Organes de contrôle <ul style="list-style-type: none"> *l'audit interne, *le contrôle interne.
25. Services offerts	<p>⇒ Services financiers :</p> <p>GRAINE - SARL propose à sa clientèle des crédits basés sur la caution solidaire du groupe et indexé sur l'épargne qui se constitue au fil du temps. Ce crédit est octroyé individuellement aux clientes organisées au sein de Groupement Villageois de Micro crédit (GVM) dont la taille moyenne est de 40 personnes. En raison du fait que tous les membres du groupe sont solidairement responsables, la subdivision de chaque groupe en plusieurs groupes de solidarité permet aux femmes de s'encourager et de se surveiller mutuellement.</p> <p>⇒ Services non financiers :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'encadrement des GVM avant et après l'octroi du crédit ; • la formation des clientes sur la méthodologie ; • la formation en gestion des Activités Génératrices de Revenu (AGR) sur certains thèmes spécifiques (marketing, gestion financière des AGR) ; • la promotion de l'épargne obligatoire et volontaire.

II.2. NOTES SUR LES PRINCIPES COMPTABLES

26. GRAINE - SARL Burkina a adopté un système de comptabilité d'engagement. Le plan comptable utilisé est issu du nouveau référentiel comptable des Systèmes Financiers Décentralisés.

Un logiciel intégré de micro finance ADBanking conforme au nouveau référentiel comptable spécifique des Systèmes Financiers Décentralisés de l'UEMOA a été mis en service en juillet 2011 avec basculement des données à partir d'avril 2011. La balance d'ouverture des comptes au moment du basculement a été imprimée signée par le Gestionnaire Administratif et Financier et contresignée par le Consultant du logiciel ADBanking : il n'est plus possible de l'imprimer à nouveau.

Il n'y a toujours pas d'interconnexion du logiciel entre les antennes et le siège. Chaque antenne a sa base de données et le Siège a deux (2) bases : le guichet du Siège pour les opérations de crédit et le Siège lui-même pour le fonctionnement.

C'est la même organisation dans les deux (2) antennes et au Siège. Il y a un journal principal et des journaux de trésorerie. Il y a des profils et des mots de passe définis pour chaque utilisateur. Il y a des utilisateurs qui peuvent effectuer des saisies et des utilisateurs qui ne peuvent que consulter.

Les numéros de pièces sont automatisés par le logiciel. Ces numéros ne sont pas chronologiques car le logiciel attribue systématiquement un numéro à toute opération même pour les consultations de comptes.

Il n'est plus fait usage de fiche d'imputation manuelle. En effet, le logiciel permet d'imprimer une « pièce comptable passage écriture » qui fait office de fiche d'imputation.

Toute opération enregistrée en caisse ne peut pas être modifiée. Au cours de l'année 2014, des travaux ont été effectués sur le logiciel. Avec l'autonomisation des points de service, le personnel formé à l'utilisation du logiciel. Toutefois, certains paramètres ne sont toujours pas maîtrisés.

Il est impossible de mettre en place un nouveau cycle de crédit pour un GVM donné tant que le précédent n'est pas entièrement clos, ce qui est une bonne sécurité.

27. Les biens font l'objet d'amortissement conformément à la législation en vigueur au Burkina Faso qui détermine les taux d'amortissement selon la nature et la durée du bien.

Nous avons constaté l'existence de biens hors d'état d'usage et qui figurent toujours dans le patrimoine de GRAINE - SARL.

II.3. NOTES SUR LES COMPTES

28. Les remarques sur les comptes sont déjà contenues dans le tableau d'évaluation du contrôle interne. Les comptes qui doivent faire l'objet de plus d'attention en sus de ceux en régularisations sont les suivants :

- employés débiteurs,
- et comptes de liaison.

29. Il faut noter un accroissement très rapide des pièces justificatives comptables qui renseignent, soutiennent les comptes. Seuls des traitements réguliers des Comptables et des contrôles idoines des Contrôleurs internes peuvent garantir leur régularité.

30. Les différents soldes des comptes sont indiqués dans les états financiers annexés et leur finalité dans les mémorandums sur les comptes.

III. ETATS FINANCIERS CONSOLIDES, EXERCICE 2014